

**Vœu présenté**  
**Par Antoinette Kis, Céline Hervieu et François Comet**  
**en conseil d'arrondissement du 2 novembre 2022**  
**relatif à la fermeture du bureau de Poste Médicis situé au 24 rue de Vaugirard**

Considérant que l'ensemble des services publics est vecteur d'égalité, permet l'accès aux droits, la couverture des besoins et constitue un lien social fondamental pour les citoyens à commencer par les plus fragiles d'entre eux ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitants, participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers ;

Considérant que La Poste est une entreprise publique qui revendique un bénéfice net de 883 millions d'euros au premier semestre 2022 (525 millions d'euros en 2021) ;

Considérant que depuis quelques années, La Poste fait le choix d'externaliser ses services au détriment de sa mission de service public auprès de la population et que cette stratégie constitue une dégradation du service public postal qui provoque le mécontentement légitime des usagers ;

Considérant que 42 bureaux de poste de plein exercice ont fermé à Paris depuis 2014 ;

Considérant que la stratégie de La Poste consiste à fermer des bureaux de poste et d'ouvrir des points de contacts chez des commerçants pour garantir la continuité du service postal ;

Considérant l'avis de la Commission de présence postale territoriale du 15 février 2019 sur le futur contrat de maillage postal, qui a souligné l'importance d'avoir accès à toute l'offre du service public postal dans un même lieu, le bureau de poste;

Considérant que le transfert des activités postales dans les relais postes crée une grande confusion entre service public et activités commerciales;

Considérant que ces relais n'offrent pas l'ensemble des services et prestations d'un bureau de poste de plein exercice et ne peuvent accompagner au mieux les usagers

Considérant la nécessité de maintenir un service postal de qualité avec des agents formés et correctement rémunérés afin de servir au mieux les usagers de La Poste ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitants et participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers;

Considérant que le 6<sup>e</sup> arrondissement dans lequel vivent près de 40 000 habitants ne possède plus que 5 bureaux de poste avec guichets soit 1 bureau pour 6 600 habitants ;

Considérant que des bureaux de Poste ont déjà fermé récemment dans le 6<sup>e</sup> arrondissement ou à proximité comme le bureau La Poste Paris Sèvres-Babylone / Raspail situé 3 rue Dupin, et celui dans le 15<sup>e</sup>, du Bureau Tour Montparnasse ;

Considérant l'intérêt de défendre un service public postal de qualité dans l'arrondissement ;

Considérant que La Poste a annoncé la fermeture pour fin 2022 du bureau de poste Médicis situé au 24 rue de Vaugirard;

Considérant enfin le vote par le Conseil de Paris d'octobre 2022 du vœu 21 bis de l'Exécutif relatif au maintien de la présence postale à Paris ;

**Le conseil d'arrondissement émet le vœu que le Maire du 6<sup>e</sup> interpelle le groupe la Poste afin :**

- **de demander le maintien des activités du service public postal dans le secteur du bureau de poste Médicis situé au 24 rue de Vaugirard;**
- **de revenir sur le recours au point contact relais comme seule proposition alternative à la fermeture des bureaux de poste ;**
- **de demander que des rendez-vous réguliers soient tenus avec la Direction Régionale de La Poste afin de faire le bilan de la situation des bureaux de l'arrondissement**
- **De demander que l'entretien du patrimoine postal et notamment celui des boîtes aux lettres soit remis au coeur des missions de service public de la Poste, et qu'un plan de remise en état complet et de nettoyage régulier soit élaboré en lien avec la Ville de Paris**